

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 18 mai 2017

Objet : RD - Indemnisation des agriculteurs suite aux dégâts sur tunnels maraîchers après passage de la tempête Zeus du 6 mars 2017

- date de convocation le 12 mai 2017
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi dix-huit mai à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 63

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori - Alexandra Turnar - Suzanne Boucher
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoiz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin
La Ravoire	Marc Chauvin - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Jean-Pierre Beguin à Bernard Januel - de Frédéric Bret à Françoise Van Wetter - de Danièle d'Agostin à Daniel Grosjean - de Philippe Gamen à Xavier Dullin - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Pierre Ruffier - de Françoise Marchand à Jean-Benoît Cerino - de Gérard Marcucci à Dominique Pommat - de Dominique Mornand à Christine Dioux - de Christian Papegay à Mustapha Hamadi - de Benoit Perrotton à Josiane Beaud - de Dominique Saint-Pierre à Muriel Jeandet - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Florence Vallin-Balas à Catherine Chappuis - de Sylvie Vuillermet à Luc Berthoud

- conseillers excusés : 4

Philippe Bard - François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 18 mai 2017

délibération n° 199-17 C

objet **RD - Indemnisation des agriculteurs suite aux dégâts sur tunnels maraîchers après passage de la tempête Zeus du 6 mars 2017**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique, en lien avec Sylvie Koska, vice-présidente chargée de la concertation citoyenne, des relations avec les usagers et de l'économie sociale et solidaire, rappelle que les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'actions pour la préservation d'activités agricoles et d'actions pour la gestion et la préservation des espaces naturels ou de loisirs d'intérêt communautaire dans le périmètre de l'agglomération.

Lors du passage de la tempête Zeus le 6 mars 2017, de violentes rafales de vent (vitesse du vent enregistrée à 144 km/h au niveau de la station Météo France de Voglans) ont occasionné des dégâts importants sur des exploitations maraîchères du versant Epine, au niveau des communes de Cognin, La Motte-Servolex, Saint-Sulpice et Vimines.

La Chambre d'agriculture a réalisé une estimation des dégâts occasionnés : il s'agit du remplacement ou de la réparation de tunnels maraîchers. Le chiffrage a été affiné en fonction de la prise en compte des dégâts par les polices d'assurance des exploitations agricoles. Cette estimation ne prend pas compte le temps de travail de démontage et remontage, ni le simple déchirement des bâches plastiques, ni les dégâts sur les cultures.

Les taux d'aide publique autorisée dépendent du classement en zone montagne ou non de la commune du lieu des dommages.

Commune	Exploitation	Type exploitation	Dégâts	Montant d'aide publique autorisé	Montant sollicité auprès de CMCB	Montant maximum accordé par CMCB
Cognin	Jardin des Triandines	Maraîchage, insertion	8 tunnels	36 899 €	13 500 €	13 500 €
Cognin	Eric Fraresse	Maraîchage, cotisant solidaire	3 tunnels	5 349 €	2 674,50 €	0 € *
Vimines	EARL Carraz	Maraîchage, professionnel	4 tunnels	8 522 €	2 130,50 €	2 130,50 €
TOTAL				50 770 €	18 305 €	15 630,50 €

* Pour verser cette subvention, les règles en vigueur au Conseil Savoie Mont Blanc s'appliquent, à savoir que les exploitants ayant un statut de cotisant solidaire ne sont pas éligibles. Pour cette raison, l'indemnisation d'un des bénéficiaires potentiels ne peut être validée. Il s'agit de l'exploitation Eric Fraresse, cotisant solidaire à la MSA.

Chambéry métropole - Cœur des Bauges a été sollicitée pour une aide d'urgence par courrier du 6 mars 2017. Lors d'une rencontre entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges, le Conseil Savoie Mont Blanc et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, il a été évoqué la possibilité d'une prise en charge partagée, par les différentes collectivités du territoire, d'une partie du montant du préjudice.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'actions pour la préservation d'activités agricoles dans

le périmètre de l'agglomération et d'actions pour la gestion et la préservation des espaces naturels ou de loisirs d'intérêt communautaire,

Vu la demande d'indemnisation,

Vu le budget 2017,

Vu le régime cadre SA39618 d'aide aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production agricole primaire, en vigueur depuis le 19 février 2015,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Lionel Mithieux ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : indemnise l'exploitation maraîchère EARL Carraz, dans la limite du montant maximum de 2 130,50 €, et sur production du bilan financier de couverture du préjudice,

Article 2 : indemnise l'exploitation maraîchère d'insertion Le Jardin des Triandines dans la limite du montant maximum de 13 500 €. Un acompte de 80 % sera versé dès que la présente délibération aura acquis un caractère exécutoire. Le solde sera versé sur production d'un bilan financier définitif.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 199-17 C

Objet de l'acte : RD - Indemnisation des agriculteurs suite aux dégâts sur tunnels maraîchers après passage de la tempête Zeus du 6 mars 2017

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 5 - Autres (Coopération décentralisée, syndicats...)

Date de l'acte : 18 mai 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170518-lmc1H19634H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19634H1

Date de transmission en Préfecture : 02 juin 2017

Date de réception en Préfecture : 02 juin 2017